

AR PREFECTURE

006-240600593-20171213-171212-DE  
Reçu le 18/12/2017

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des  
Paillons

Communauté de Communes



L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Décision modificative n°1 du  
budget principal CCPP pour la  
section de fonctionnement et  
d'investissement

Décision n° 17 12 12

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Maurice LAVAGNA, vice-président aux finances,

**Expose** à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu d'adopter la décision modificative n°1 du Budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) pour la section de fonctionnement et d'investissement ;

**Propose** à l'assemblée délibérante d'adopter cette décision modificative n°1.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,  
Après en avoir délibéré,**

Nombre de conseillers en  
exercice :

Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Décide** d'adopter la décision modificative n°1 du Budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT  
LE MARI